

RESIDENCE DU RUANDA
TERRITOIRE D'ASTRIDA.
N° 142 /Sec.

Astrida, le 19 janvier 1951.-

Objet:
Convocation.-

Monsieur,



Auriez-vous l'obligeance de passer au bureau
du Territoire à un de vos prochain retours à Astrida,
pour y donner certains renseignements concernants votre
demande d'obtention de la carte de résidant permanent.

L'Administrateur Territorial Assistant,
J.KIRSCH,

Monsieur DELVAUX,R.
à

A S T R I D A . -